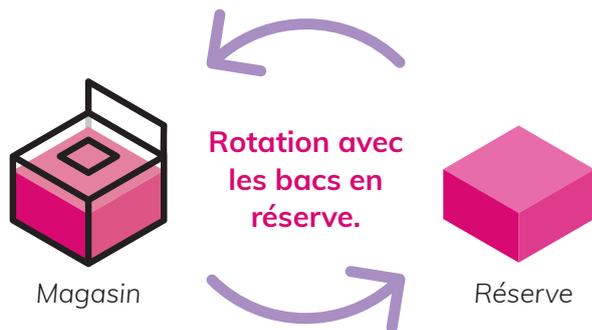


VOTRE MAGASIN S'ENGAGE AVEC ECOLOGIC

La collecte des articles de sport et loisirs, comment ça marche ?

1 Quand le bac en magasin est plein



2 Quand les bacs en réserve sont pleins



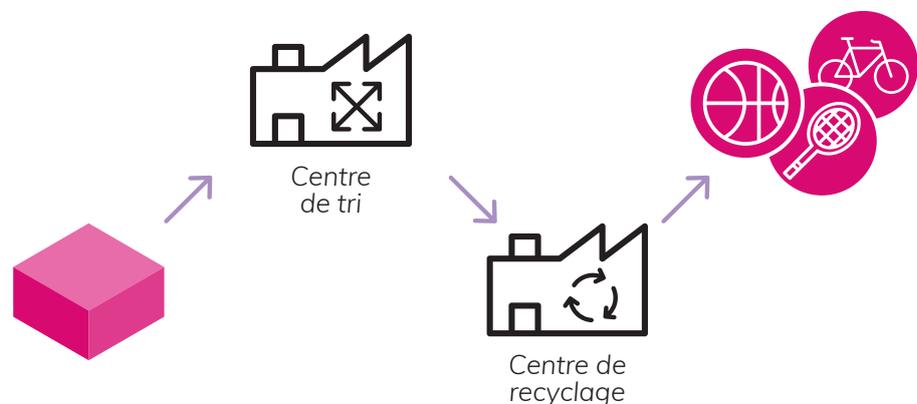
<https://operation.ecologic-extranet.com>

Les produits qui ne rentrent pas dans le meuble doivent être stockés en réserve à côté des bacs

Que deviennent les produits collectés ?

Ils sont envoyés dans des centres de tri, puis dans les centres de recyclage et de valorisation.

Dans le cas où c'est possible, les articles sont réemployés.



À noter :

Sont acceptés uniquement les équipements « Techniques ». Chaussures et textiles sont exclus.



EcoLogic est un éco-organisme agréé par l'État pour piloter trois filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie : celle des équipements électriques et électroniques (EEE), celle des articles de sport et de loisirs (ASL) et celle des articles de bricolage et de jardin à moteur thermique (ABJ Th).

Dans votre magasin, un contenant est mis à disposition des clients pour assurer la reprise de leurs équipements de sport, peu importe la matière et leur volume : ils sont tous acceptés !

À VOTRE ÉCOUTE

01 30 57 79 27

pilote-asl-abjth@ecologic-france.com

La reprise 1 pour 1 est obligatoire pour les magasins > 200m² et la reprise 1 pour 0 (= sans obligation d'achat) pour les magasins > 400m²